Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le
ID : 023-212316806-20221018-202261-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2022/61

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13
Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER
Etaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET
Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET,
Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK
Secrétaire de séance : Christelle BAUMET

Objet : Répartition du produit des amendes de police (dotation 2021)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Conseil Départemental en date du 27 septembre 2022, proposant la répartition de la dotation cantonale 2021 relative au produit des amendes de police.
La dotation allouée au titre de l'année 2021 pour la commune de Sardent est de 1 170,00€ pour un montant total de devis H.T. de 1 831,99€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2021 d'un montant de 1 170,00€ pour la commune de Sardent,
- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 18/10/2022
Publiée, le 24/10/2022
Transmis, le 24/10/2022
Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

MAIRIE DE SARDENT - 23 (CREUSE)

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 24/10/2022
Qualité : Maire